Objet **Permis de construire division 040 296 23 D0029**
De Yves Delbert <bert_y3@hotmail.com>
À enquete.publique@seignosse.fr <enquete.publique@seignosse.fr>
Date 2023-10-09 19:28

Messieurs.

Regardant ce projet, pouvez spécifier où se fera l'accès de se développement (par l'Avenue Lenguilhem où dans la zone derrière vers la route d'Angresse?

Pour info l'Avenue Leguilhem reçoit beaucoup trop de trafic en rapport à son étroitesse, car celle ci est devenue un raccourci pour les gens qui vont et viennent de Capbreton en direction Tosse. Un projet est il à l'étude pour la mettre en sens unique pour éviter ce trafic inapproprié pour cette petite route/ chemin.

Merci pour toutes réponses .

Cordialement.

Mr Delbert
Seignosse
Sent from my iPad

Répondre **Transfert** **Supprimer**

enquete publique

Date: 11/10/2023 (17:16:36 CEST)
De: Jean-Marie CLET
À: enquete.publique@seignosse.fr

Pièces jointes: Commune de SEIGNOSSE.docx (13 Ko)

Texte (1 Ko)

```
Je souhaiterais avoir un accusé de réception de cet envoi
Merci
M. Jean-Marie CLET
Tél : 06.74.80.39.60
```

Commune de SEIGNOSSE.docx (13 Ko)

Commune de SEIGNOSSE

Construction du quartier résidentiel

NATUR'L

Le terrain concerné a fait l'objet d'une coupe rase après son classement en zone constructible.

Ce projet est conforme au règlement du ¨PLUI

Ce dossier doit respecter le règlement interdépartemental du risque de feux de forêt de juillet 2023.

Le terrain est en zone 1AUh du PLU zone ouverte à l'urbanisation à vocation d'habitat et soumise à OAP

Les techniciens pour l'étude des inventaires n'ont pas mentionné leurs diplômes et cursus universitaire.

Les interventions au nombre de 5 ne semblent pas assez nombreuses

Le projet n'est pas concerné par la ZNEIFF ou le site NATURA 2000 ainsi que par la RNN

Les enjeux faune/flore sont faibles

Ce projet s'inscrit dans une coupure verte boisée qui va être sensiblement modifié sans impacter la biodiversité existante

Il aurait été judicieux d'imposer pour chaque lot une réserve individuelle de récupération des eaux pluviales

Ce projet va entrainer une remise en état de la voirie communale (j'espère a la charge du pétitionnaire) ainsi qu'une augmentation du trafic et de ce fait modifier le bilan carbone qui était actuellement atténué par le massif forestier

Les effets négatifs après construction de ce lotissement ne va pas avoir des effets négatifs ou faibles au niveau des impacts résiduels

Imperméabilisation des sols (les voiries devraient être en enrobés drainants)

Augmentation des GES (a compenser par l'obligation de panneaux solaires sur les bâtiments à construire)

Augmentation du trafic et des effets induits (bruit, pollution…)

En conclusion et après examen des différentes pièces de ce dossier j »'émets un avis favorable

Clet Jean-Marie

0674803960

Jm.clet@wanadoo.fr

DATE	OBSERVATIONS
13/10	Aucune - Mr BARBIER.

Objet **Permis de construire division 040 296 23 D0029**
De Yves Delbert <bert_y3@hotmail.com>
À enquete.publique@seignosse.fr <enquete.publique@seignosse.fr>
Date 2023-10-09 19:28

Messieurs.

Regardant ce projet, pouvez spécifier où se fera l'accès de se développement (par l'Avenue Lenguilhem où dans la zone derrière vers la route d'Angresse?

Pour info l'Avenue Leguilhem reçoit beaucoup trop de trafic en rapport à son étroitesse, car celle ci est devenue un raccourci pour les gens qui vont et viennent de Capbreton en direction Tosse. Un projet est il à l'étude pour la mettre en sens unique pour éviter ce trafic inapproprié pour cette petite route/ chemin.

Merci pour toutes réponses .

Cordialement.

Mr Delbert
Seignosse
Sent from my iPad

Répondre **Transfert** **Supprimer**

Projet NATUR'l

Date: 18/10/2023 (13:08:47 CEST)
De: Thomas Pessant
À: enquete.publique@seignosse.fr

Texte (1 Ko)

Enfin un projet qui respecte l'âme de Seignosse, une majorité de maisons individuelles, de petits collectifs : favorable

Objet **NATURE'I**
De René Sanguinet <rene.sanguinet@wanadoo.fr>
À <enquete.publique@seignosse.fr>
Date 2023-10-19 10:56
Priorité Normale

Bonjour

J'habite Seignosse et j'ai eu connaissance de ce projet Immobilier

Je suis favorable a sa réalisation car Il préserve a la fois l'environnement naturel et va participer aux besoins en logement .

La résidence des Camélias est l'exemple type de ce qu'il convient de construire .

Une parfaite intégration dans l'environnement avec des matériaux de qualités

Bien a vous

René SANGUINET

Objet **Projet NATUR'L**
De Véronique Sauquere <veronique.sauquere@wanadoo.fr>
À <enquete.publique@seignosse.fr>
Date 2023-10-22 15:46

Ce projet composé majoritairement de maisons individuelles est tout à fait harmonieux et respecte l'âme de Seignosse.
Véronique SAUQUERE

Objet **PROJET NATUR'L**
De <sylvie.refau@free.fr>
À <enquete.publique@seignosse.fr>
Date 2023-10-24 11:52

Avis sur projet

Architecture en accord avec le paysage Landais, favorable au projet

Objet	**enquete projet NATUR'I**
De	frederique.sanguinet <frederique.sanguinet@orange.fr>
À	<enquete.publique@seignosse.fr>
Date	2023-11-01 11:14
Priorité	Normale

Bonjour,

Etant résidante au 10 avenue de la Paloumère à Seignosse, je souhaite apporter mon avis sur l'évolution de l'urbanisme à Seignosse.

La préoccupation de nombreux jeunes primo accédants étant de se loger dans cette merveilleuse commune qu'est Seignosse. Il est important de maintenir des petites commerces et des services publiques de proximité sur le bourg.

Après avoir visité la résidence Camélias, projet réalisé par Calidris, je suis très favorable à la réalisation du nouveau projet Natur'I, respectant environnement et traditions.

Cordialement

Frédérique BEUSCHER-SANGUINET

De Florence Chapuizy <chapuizyflorence@gmail.com>
À <enquete.publique@seignosse.fr>
Date 2023-11-03 21:15

Bonsoir,

Voilà plus de 55 ans que je viens à Seignosse plusieurs fois par an. Ma maison est au Frat à quelques mètres de là où il devrait y avoir ces constructions.
Je n'ai franchement pas envie de passer ma retraite finir mes jours avec vue sur des logements sociaux, des nuisances en tous genres.
Laissez donc cette petite forêt déjà bien malmenée comme elle est.
Bonsoir